

*Initiatives ministérielles*

installations de l'est, au centre-ville de Toronto, où se fait le tri pour toute la ville de Toronto.

Je me souviens distinctement de la période de tension et d'exaspération que nous avons connue l'été dernier, au moment du différend entre la direction et les facteurs. Je me souviens du jour où, sur la rue Danforth, des centaines de personnes âgées faisaient la queue en attendant de recevoir leur chèque de pension et où quelques mères célibataires attendaient de recevoir leur chèque d'allocation familiale. Ces chèques n'avaient pu être livrés avant la grève même si les facteurs avaient accepté de les distribuer.

Je me souviens de la tension qui existait parce que les facteurs voulaient livrer les chèques de pension, d'allocation familiale, etc. Les communications étaient toutefois difficiles, et la direction n'avait pas été informée de ce que les facteurs étaient disposés à faire.

Je me suis trouvé là par pur hasard ce jour-là. J'ai parlé à beaucoup de facteurs. Nous avons envoyé une lettre par télécopieur à M. Lander, au bureau central. Je dois d'ailleurs le féliciter. Il a réagi très rapidement. Il a compris la frustration des personnes visées, mais c'est la rupture des communications qui était, dans une large mesure, à l'origine de celle-ci.

• (1650)

Si je voulais améliorer le moral et la productivité dans un bureau de poste, je m'emploierais à améliorer constamment la capacité de communiquer de part et d'autre, du côté tant patronal que syndical. Si j'étais gestionnaire, je repenserais la présence fédérale.

Je demanderais au gouvernement qui a encore un droit de regard sur les bureaux de poste de repenser à ce qu'a dit le premier ministre il y a quelques mois, lorsqu'il nous a tous invités à manifester notre patriotisme. Il a un moyen à sa disposition. Il peut téléphoner au président de la Société canadienne des Postes, M. Lander, et lui demander de rétablir le mot «Canada» dans tous les bureaux de poste de notre pays.

N'oublions jamais qu'il s'agit d'un service public pour tous les Canadiens. Il est important de s'en souvenir. D'ici à ce que ces questions fondamentales soient réglées, oublions ces astuces mal définies et irréflechies qui n'ont pas fait leurs preuves. Dire que les employés des bureaux de poste peuvent acheter des actions alors que les valeurs, les critères et les droits ne sont pas établis

clairement, ce n'est pas une façon d'administrer une entreprise.

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé du député sur ce projet de loi. Celui-ci a plus d'expérience que moi des milieux financiers, même si j'ai quelques notions de gestion.

J'aimerais qu'il nous éclaire sur certains points. Tout comme lui, je suis perplexe. Je croyais comprendre assez bien la notion d'actions ainsi que la façon d'acheter ces actions au sein d'une société. Je songe notamment aux droits que ces actions procurent, par exemple le droit de revente, le droit d'influencer l'orientation de la société, sa politique, son administration ou sa gestion, le droit de réaliser un bénéfice en fonction d'une certaine formule, notamment en prenant les bénéfices réalisés par la société au cours de l'année puis en les divisant par le nombre d'actions en circulation. Je suis déconcerté. Je lis ce projet de loi et je n'y trouve aucun des éléments qui, selon moi, sont normalement liés à l'achat d'actions.

À mon sens, pour contrôler une société, c'est-à-dire pour donner des directives à ses administrateurs et influencer sa politique, vous devez soit avoir une compagnie assez petite dont vous contrôlez 51 p. 100 des intérêts, soit avoir une compagnie relativement importante dont les actions sont tellement diversifiées que le contrôle réel de l'entreprise peut être obtenu avec 25 ou 30 p. 100, peut-être même moins, des actions.

Le gouvernement va encore détenir 90 p. 100 des actions de la Société canadienne des postes. C'est lui qui donnera des directives aux administrateurs de la société et qui dictera la politique. Je ne vois pas du tout comment cette situation pourrait influencer de quelle que façon que ce soit les relations de travail, l'orientation de la politique ainsi que la possibilité pour les travailleurs d'avoir leur mot à dire dans les affaires de la société.

Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe. Le député, qui a une expérience beaucoup plus vaste que la mienne, voit peut-être quelque chose dans ce projet de loi qui m'échappe.

**M. Mills:** Monsieur le Président, je ne vois pas réellement quoi que ce soit de positif dans ce projet de loi. Je pense qu'on veut essayer d'améliorer le moral et la productivité. Le principe d'une participation des travailleurs est bon, et je l'appuie.